

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 155-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.866

Déposée le: 29.08.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schnegg (Champoz, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 1

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Créer une marge de manœuvre financière pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures permettant de réduire le personnel de l'administration du canton de Berne d'au moins 10 pour cent par rapport à la situation 2013, à savoir de supprimer 800 EPT (Equivalent Plein Temps) par rapport au total de 2013, 17 917 EPT, (- Université et Hautes écoles, 5 942.9 EPT), (- Psychiatrie [en cours d'autonomisation], 1 768 EPT), (- Police cantonale, env. 2 300 EPT) = Base 7 900 EPT, et ce pour le 31 décembre 2016.

La suppression de 800 EPT dans les effectifs du personnel cantonal (Kantonspersonal), sans toucher aux effectifs du personnel enseignant (Lehrkräfte), au personnel de l'Université, des hautes écoles, de la psychiatrie (en cours d'autonomisation) et de la Police cantonale. Cette réduction permettra de générer des économies pour un montant annuel d'environ 80 millions de francs.

Développement

Le nombre EPT du personnel cantonal est passé de 13 342 EPT en 2004 à 17 917 EPT en 2013, soit 4 575 nouveaux postes de travail à plein temps. Ce qui représente une dépense annuelle d'environ 460 millions de francs au tarif moyen annuel d'un EPT du canton de Berne, à savoir 100 411 de francs.ⁱ

Il faut également relever que durant cette même période, de nombreuses modifications ont été mises en œuvre pour réduire la charge administrative cantonale. Je me permets de n'en citer que quelques-unes, à savoir :

- Réduction du nombre de préfectures.
- Réduction du nombre de communes.
- Autonomisation (dans des sociétés anonymes) de certains services cantonaux (par exemple hôpitaux, prochainement psychiatrie).
- Déclaration fiscale par internet.
- Développement des outils informatiques et d'internet.

Malgré cela, le personnel cantonal a connu une croissance de 34.29 pour cent.

Il est donc urgent de prendre des mesures rapidement pour pouvoir donner à notre canton une marge de manœuvre financière pour faire face aux nombreux défis qui l'attendent et stopper cette « inflation administrative ».

Les mesures EOS se sont particulièrement concentrées sur les prestations offertes par le canton en ménageant particulièrement l'administration cantonale. Il semble donc opportun de prendre maintenant des mesures dans les services de l'administration cantonale.

Avec le développement des technologies de l'information, mais également avec les mesures déjà prises ou encore à prendre (par exemple autonomisation de la psychiatrie), l'administration cantonale doit pouvoir faire face à une telle réduction de son personnel sans remettre en cause fondamentalement son organisation ni les prestations offertes.

ⁱ HR Reporting 2014, pages 1 et 5

<http://www.be.ch/portal/fr/veroeffentlichungen/statistiken.assetref/content/dam/documents/FIN/PA/de/HR-Reporting.pdf>